

OMERS : examen complet du régime et lutte pour protéger l'indexation garantie

Notes du conférencier pour une présentation PowerPoint

DIAPO 1 :

- Présentez-vous.
- Au fond, votre pension ce sont des salaires différés.
- Vous l'avez constituée et accumulée en faisant des cotisations.
- Et vous avez le droit de savoir ce qui se passe avec votre pension, particulièrement lorsqu'il y a des propositions pour la changer, propositions qui pourraient affecter votre retraite.
- C'est pourquoi, l'an dernier, le SFCP-Ontario et son Groupe de référence d'OMERS sont venus parler aux membres au sujet d'une proposition qu'OMERS considérait.
- Cette proposition, qui était connue sous le nom de modification de l'indexation en fonction de l'inflation ou MI², aurait éliminé la garantie de pleine indexation du texte du régime d'OMERS.
- Ce N'était PAS une proposition que le SFCP soutenait, en fait nous nous sommes tous mobilisés contre cette proposition et, l'an dernier, nous avons réussi à la repousser.
- Cependant, il y a MAINTENANT une autre proposition qui examine TOUS les avantages qu'offre OMERS par l'entremise d'un « examen complet du régime ».
- C'est pourquoi nous sommes de retour pour vous parler de ce développement et de la raison pour laquelle nous croyons que cela a un lien avec notre lutte de l'an dernier.
- Et je tiens à commencer en donnant un petit aperçu aux gens de leur régime de retraite.

DIAPO 2 :

- OMERS, votre régime de retraite, est un régime de retraite à prestations déterminées pour le personnel de soutien des conseils scolaires et les travailleurs municipaux, incluant les policiers, les pompiers et les travailleurs de la protection de l'enfance qui travaillent pour les sociétés d'aide à l'enfance.
- Un régime de retraite à prestations déterminées signifie que vous savez ce que vous allez obtenir du régime au moment de la retraite et ce montant est garanti. Il y a un calcul basé sur vos années de service, vos salaires, etc., que vous connaissez à l'avance, que vous pouvez planifier et dont vous pouvez dépendre.
- OMERS est un des plus importants régimes de retraite dans tout le Canada – il possède présentement 95 MILLIARDS DE DOLLARS d'actifs.
- Il dessert plus 482 000 membres et retraités de 1 000 employeurs de partout en Ontario.
- C'est également le régime le plus important des membres du SFCP en Ontario.
- Environ 119 000 membres du SFCP sont des membres actifs du régime (ce qui signifie qu'ils travaillent encore, cotisant au régime) et cela représente environ 44 % de tous les membres actifs d'OMERS.

DIAPO 3 :

- Les décisions quant à ce à quoi ressemble votre régime de retraite (OMERS), soit le montant des cotisations et les prestations que vous recevez, sont prises par des fiduciaires qui siègent au conseil d'administration de la Société de promotion d'OMERS.
- Certaines personnes dans cette salle se rappelleront peut-être que, en 2006, OMERS a été constitué, en vertu d'une loi, en ce qui est connu comme étant un régime de retraite conjoint.
- Les régimes de retraite conjoints sont gérés conjointement par des représentants des travailleurs et des représentants des employeurs.
- Donc, au sein du conseil d'administration de la Société de promotion, 50 % des droits de vote sont détenus par des représentants des membres actifs et retraités du régime.
- Et l'autre 50 % des droits de vote au sein du conseil d'administration est contrôlé par nos employeurs.
- C'est donc un régime véritablement conjoint – partage 50/50. Le conseil prend toutes les décisions.

DIAPO 4 :

- La crise financière de 2008 a été difficile pour les régimes de retraite et OMERS n'a pas fait exception.
- Depuis, OMERS est en position de financement déficitaire.
- Des mesures ont été prises, par la Société de promotion, pour régler ce déficit, principalement en augmentant vos cotisations à tous.
- Avant même 2008, quelques-uns des autres régimes de retraite importants se sont débarrassés d'un des avantages qui est encore garanti pour vous, soit l'indexation en fonction de l'inflation à 100 %, et ce afin de régler les problèmes de financement déficitaire.
- Ils l'ont fait parce que l'indexation garantie est un avantage qui, lorsque les actuaires en rendent compte dans les bilans, représente un montant important. Donc, si vous vous débarrassez de la « garantie », votre régime semble mieux provisionné, et ce rapidement.
- Donc, maintenant, le régime de retraite des enseignants et le HOOPP (le régime de retraite des travailleurs de la santé qui comprend de nombreux membres du SCFP), à titre d'exemples, n'ont plus d'indexation garantie à 100 %; il se peut qu'ils procèdent encore à l'indexation, mais c'est de façon ponctuelle, ce n'est pas garanti.
- Mais pour OMERS, les membres du conseil d'administration de la Société de promotion représentant les travailleurs ont résisté aux tentatives des employeurs de se débarrasser de la garantie. Étant donné que c'est un régime de retraite conjoint, et qu'une égalité à 50-50 entraîne le rejet d'une proposition, l'indexation garantie a été maintenue. Elle a également été maintenue dans des régimes comme OPTrust dont tous les employés directs du gouvernement provincial sont membres.

DIAPO 5 :

- Donc, qu'obtenez-vous présentement?

- Eh bien, pour commencer, c'est garanti, dans le texte du régime, qu'elle doit être appliquée annuellement à votre revenu de retraite.
- Présentement, la pension des membres d'OMERS augmente automatiquement chaque année afin de suivre le rythme des augmentations de l'IPC (indice des prix à la consommation), jusqu'à une augmentation maximale de 6 % par année.
- Parce qu'il fait partie du texte du régime, cet avantage est garanti en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* pour les services ouvrant droit à pension des retraités et de tous les membres actuels.
- Un service ouvrant droit à pension signifie les années au cours desquelles vous avez, jusqu'à maintenant, cotisé à OMERS.
- Donc, si vous cotisez à OMERS depuis 20 ans, lorsque votre pension est calculée pour ces 20 ans, l'indexation garantie de 100 %, jusqu'au maximum de 6 %, sera appliquée à ces années de service.

DIAPO 6 :

- Ce n'est pas le seul avantage, en plus de la pension de base, qu'offre OMERS.
- Retraite anticipée : vous pouvez prendre votre retraite plus tôt, sans réduction à votre, si vous avez 30 ans de service OU si votre âge ajouté à vos années de service équivalent à 90.
- Prestation de raccordement : si vous prenez une retraite anticipée, il y a une 'prestation de raccordement' qui vous permet de recevoir un peu plus pour les années entre le moment où vous prenez votre retraite anticipée et le moment où vous commencez à recevoir le RPC, soit le mois de votre 65^e anniversaire.
- Prestations de survivant : cela permet à votre conjoint de recevoir les deux tiers de votre rente viagère d'OMERS si vous mourez en premier, plus 10 % pour les enfants à charge.
- Tous ces autres avantages importants ont également été conservés lors de la crise financière de 2008.

DIAPO 7 :

- Donc, quelle était cette proposition de modification de l'indexation en fonction de l'inflation que nous avons repoussée l'an dernier.
- Si elle avait été adoptée, elle aurait modifié le texte du régime en retirant la garantie écrite de la pleine indexation du texte du régime.
- Elle aurait établi une date précise.
- Pour toutes les années de services ouvrant droit à pension avant cette date, l'indexation à 100 % aurait été garantie – conformément à la loi.
- Pour toutes les années de services ouvrant droit à pension après cette date, l'indexation à 100 % n'aurait pas été garantie.
- Si vous devez vous rappeler d'une seule chose de cette présentation, rappelez-vous que cette proposition avait pour but d'éliminer la garantie du texte du régime.
- Parce que nous comprenons tous ce que cela signifie lorsqu'un employeur veut retirer quelque chose de garanti de la convention collective – le principe est tout à fait le même

ici – si l’avantage n’apparaît pas dans le texte du régime, il n’est pas garanti et il PEUT disparaître.

DIAPO 8 :

- Voici donc une explication visuelle.
- De plus, il est à noter que la date de *juin 2018 n’est qu’à titre d’exemple.
- Donc, pour vos années de service avant juin 2018 (la ligne mauve) – disons encore 20 ans – l’indexation garantie à 100 % est assurée, protégée par la *Loi sur les régimes de retraite*.
- Si cette proposition avait été adoptée en juin 2018 – vous avez maintenant vos années de service entre les deux lignes – le régime est provisionné pour vous verser l’indexation à 100 % – vous prenez votre retraite dans 15 ans, vous commencez à recevoir votre pension et, chaque année, pour vos 35 ans de service, OMERS calcule l’indexation à 100 % de votre pension. Et votre pension augmente chaque année pour suivre le rythme de l’inflation, jusqu’à l’augmentation maximale de 6 %.
- Mais disons que cinq ans après que vous ayez pris votre retraite, soit dans 20 ans, une autre crise financière comme celle de 2008 – c’est la ligne rouge.
- Et que la Société de promotion vote en faveur de l’adoption de ce plan.
- Eh bien, dès lors, dans le calcul de votre indexation, votre indexation à 100 % continuera d’être calculée pour vos 20 ans avant la ligne mauve, mais pour les 15 ans de service après juin 2018, eh bien pour ces années, l’indexation pourrait être de moins de 100 % ou il est possible qu’il n’y ait aucune indexation.
- Donc, votre pension n’augmentera pas autant pour suivre le rythme de l’inflation. En fait, elle commencerait à prendre du retard.
- Plus particulièrement, au fur et à mesure que les années passent, les années de services ouvrant droit à pension d’un plus grand nombre de nos membres sont vulnérables face à cette proposition.

DIAPO 9 :

Donc, lorsque cette proposition a été faite l’an dernier, le Groupe de d’OMERS du SFCP-Ontario s’est mis à l’œuvre et a planifié une campagne.

- Il a parlé aux dirigeants de nos sections locales lors de conférences des secteurs municipal, des conseils scolaires et des services sociaux.
- Il s’est servi d’un courriel d’action, par l’entremise du site Web du SFCP-Ontario, pour envoyer des milliers de courriels pour expliquer l’importance de l’indexation.
- Nos fiduciaires au sein de la Société de promotion ont parlé à d’autres représentants des travailleurs au sein du conseil d’administration, suggérant des méthodes pour faire croître le régime, comme l’inclusion obligatoire des membres à temps partiel dans le régime.
- Il a travaillé avec des alliés – certains alliés syndicaux ayant des sièges au sein du conseil d’administration de la Société de promotion ont accepté.
- Il a rencontré des responsables d’OMERS pour leur mentionner que le SFCP, le plus grand groupe de membres du régime, n’était pas d’accord.

- D'autres choses étaient prévues... mais ils ont reculé – les milliers de courriels envoyés ont eu une incidence.

DIAPO 10 :

- Étant donné que la dernière tentative pour retirer l'indexation garantie a échoué, ils ont emprunté une nouvelle voie.
- OMERS a demandé à Deloitte d'examiner l'avenir pour les membres du régime. Le SCFP avait proposé qu'ils examinent la possibilité de faire croître le nombre de membres du régime en incluant les membres à temps partiel, mais ils n'ont pas examiné cette possibilité. Deloitte a plutôt dépeint un portrait sombre dans lequel la perte d'emplois futurs était inévitable au profit de la sous-traitance, de la privatisation et de la nouvelle technologie.
- OMERS a ensuite demandé l'aide de plus d'experts pour rencontrer les syndicats fiduciaires et les employeurs dans le but de dépeindre un tableau encore plus sombre de l'économie de demain. Les membres du Groupe de référence d'OMERS ont assisté à ces rencontres, avec Fred Hahn, et tout le groupe a examiné leurs présentations.
- Elles semblaient vraiment conçues pour faire terriblement peur à tout le monde au sujet de l'avenir économique, soit dans 10, 20 ou 50 ans, ce que, sincèrement, aucun de nous ne peut vraiment prévoir.
- Mais OMERS a affirmé que c'est pourquoi il doit MAINTENANT effectuer un « examen complet du régime » et examiner TOUS les avantages qu'offre OMERS en tenant compte de cet avenir inquiétant.

DIAPO 11 :

- Tout cet examen complet du régime semble conçu pour faire peur aux fiduciaires pour qu'ils renoncent à des avantages existants, et nous croyons que le principal avantage continue d'être l'indexation.
- Ajoutez à cela d'autres avantages, comme les prestations de survivant et la retraite anticipée – ce qui pourrait faire en sorte que certains croient que si nous ne nous débarrassons pas de l'indexation garantie, nous devons renoncer à d'autres avantages ou peut-être même changer le calcul de base de la rente, qui est présentement basé sur les cinq meilleures années, pour une moyenne de carrière.
- C'est pourquoi nous croyons que l'indexation, peut-être la proposition de MI^2 de l'an dernier ou une autre proposition concernant l'indexation, est encore leur cible.

DIAPO 12 :

Donc, à quel point la disposition relative à l'indexation dont vous jouissez présentement est-elle importante?

DIAPO 13 :

- Pat est commis à la paye et prend sa retraite après 30 ans de service, à 65 ans.
- Le salaire moyen des cinq meilleures années de service de Pat est de 40 000 \$.
- À quoi Pat a droit comme pension de base?

- La pension annuelle d'OMERS de 15 900 \$, ce qui est loin d'assurer une retraite dorée.
- Le RPC est ajouté à ce montant, pour une prestation de retraite annuelle maximale du RPC pour 2018, à 65 ans, de 13 610,04 \$ – mais de nombreuses personnes ne seront pas admissibles au montant maximum et recevraient encore moins.
- Indexation annuelle : nous supposons que dans le cas présenté dans le graphique qui suit, Pat vit pendant 20 ans après avoir pris sa retraite et que l'indice des prix à la consommation utilisé pour calculer l'indexation est de 2 %, ce qui est proche de ce qu'il a été au cours des 20 dernières années.

DIAPO 14 :

- Avec l'indexation, comme ce que vous avez présentement, l'utilisation de ce calcul d'indexation de 2 % par année, ramené sur 20 ans, verrait une augmentation de 49 %, soit à 23 627 \$, et suivrait le rythme de la hausse des prix de la nourriture, de l'essence, de l'électricité, etc. (LIGNE VERTE)
- Maintenant, admettons qu'il y a une crise, et que toutes les années de service de Pat étaient exposées à une « modification de l'indexation ». L'indexation pourrait quand même vous être versée chaque année, mais au lieu d'une indexation à 100 %, l'indexation serait baissée à 75 %. Donc, au lieu de 2 %, vous recevez 1,5 %. Après 20 ans de capitalisation à 1,5 %, Pat obtiendrait une augmentation de 35 %, soit 21 415 \$. C'est 14 % de moins en pouvoir d'achat que si l'indexation à 100 % était appliquée. (LIGNE JAUNE)
- Maintenant, admettons que toutes les années de service de Pat étaient exposées et que nous vivions une crise majeure, comme en 2008, il n'y aurait donc aucune indexation. Après 65 ans, la pension que Pat recevrait d'OMERS serait de 15 900 \$ pour chacune des 20 années. Si les prix augmentent de 2% chaque année pendant ces 20 ans, comme par le passé, comme vous pouvez le constater, la pension de Pat, en termes de pouvoir d'achat, diminuerait énormément d'ici la fin de sa vie. (LIGNE ORANGE)
- L'indexation a des répercussions énormes sur votre pension et elle est mieux protégée si elle est à 100 % ET garantie.

DIAPO 15 :

- Avec l'indexation, comme ce que vous avez présentement, l'utilisation de ce calcul d'indexation de 2 % par année, ramené sur 20 ans, verrait une augmentation de 49 %, soit à 23 627 \$, et suivrait le rythme de la hausse des prix de la nourriture, de l'essence, de l'électricité, etc. (LIGNE VERTE)
- Maintenant, admettons qu'il y a une crise, et que toutes les années de service de Pat étaient exposées à une « modification de l'indexation ». L'indexation pourrait quand même vous être versée chaque année, mais au lieu d'une indexation à 100 %, l'indexation serait baissée à 75 %. Donc, au lieu de 2 %, vous recevez 1,5 %. Après 20 ans de capitalisation à 1,5 %, Pat obtiendrait une augmentation de 35 %, soit 21 415 \$. C'est

14 % de moins en pouvoir d'achat que si l'indexation à 100 % était appliquée. (LIGNE JAUNE)

- Maintenant, admettons que toutes les années de service de Pat étaient exposées et que nous vivions une crise majeure, comme en 2008, il n'y aurait donc aucune indexation. Après 65 ans, la pension que Pat recevrait d'OMERS serait de 15 900 \$ pour chacune des 20 années. Si les prix augmentent de 2% chaque année pendant ces 20 ans, comme par le passé, comme vous pouvez le constater, la pension de Pat, en termes de pouvoir d'achat, diminuerait énormément d'ici la fin de sa vie. (LIGNE ORANGE)
- L'indexation a des répercussions énormes sur votre pension et elle est mieux protégée si elle est à 100 % ET garantie.

DIAPO 16 :

- CERTAINS représentants des travailleurs au sein de la Société de promotion se laissent affecter par les scénarios pessimistes quant à l'avenir dont parle OMERS – NON PAS LES représentants du SFCP – j'insiste sur ce point, mais certains des représentants des travailleurs.
- Si un seul représentant des travailleurs au sein de la Société de promotion se range du côté des employeurs pour adopter la proposition, nous serions obligés d'aller en arbitrage pour tenter de l'empêcher.
- Si trois représentants des travailleurs au sein de la Société de promotion se rangent du côté des employeurs, nous ne pourrions rien faire.
- Et nous croyons qu'il y a au moins trois représentants des travailleurs qui considèrent sérieusement l'idée de retirer l'indexation garantie ou d'autres avantages du régime. Encore une fois, j'insiste sur ce point, ce NE sont PAS les représentants du SFCP, nos gens y sont clairement opposés.

DIAPO 17 :

- Donc, nous sommes maintenant en mode riposte.
- Le SFCP-Ontario tente de discuter avec d'autres syndicats représentant des travailleurs membres d'OMERS.
- Nos fiduciaires au sein de la Société de promotion continuent de faire leur travail au sein du conseil d'administration.
- Nous avons fait du travail auprès des médias, entre autres en publiant un communiqué de presse au sujet des récents rendements sur les investissements d'OMERS.
- Et le SFCP-Ontario discute avec les dirigeants des sections locales lors d'événements comme les conférences sectorielles.

DIAPO 18 :

- Dans le cadre de cette campagne, une partie consiste à venir voir les membres et leur parler directement.
- On partage maintenant cette présentation avec les conseils exécutifs des sections locales afin qu'ils puissent la présenter aux assemblées des membres.

- Demander aux membres d’agir – envoyer une lettre à OMERS sur l’importance des avantages, comme l’indexation garantie – à partir du site Web du SCFP-Ontario (lien mentionné sur la dernière DIAPO).
- Avoir un dépliant à partager avec d’autres membres d’OMERS au travail afin de leur demander d’agir.
- On planifie également d’autres actions par le SCFP.
- Parce que tous les avantages offerts par OMERS sont importants.
- Particulièrement l’indexation garantie à 100 %.
- C’est un avantage pour lequel vous avez cotisé, c’en est un que vous avez gagné et c’en est un que vous avez pu conserver après 2008, malgré la pire crise financière depuis la Crise de 1929.
- Les avantages offerts par OMERS, comme l’indexation à 100 % en fonction de l’inflation, valent la peine d’être défendus.
- C’est donc ce que nous allons faire.

DIAPO 19 :

Avez-vous des questions? Lien pour prendre des mesures :
cupe.on.ca/fr/indexation-garantie-domers/